



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES PAR LES ATELIERS DU 5 DÉCISION N° DM-24-383 EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n° A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association les Ateliers du 5 représentée par Madame Myriam Berz, Présidente, sise 5 rue des Gobelins 95100 Argenteuil de présenter l'exposition de photographies « Mosaïque » de Alain Ngann du 5 au 30 novembre 2024;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette proposition au regard de la programmation d'animations prévues dans le cadre de la manifestation « Forum de la solidarité internationale » organisée par la ville de Vincennes;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association les Ateliers du 5 représentée par Madame Myriam Berz, Présidente, sise 5 rue des Gobelins 95100 Argenteuil pour la présentation de l'exposition « Mosaïque » de Alain Ngann du 5 au 30 novembre 2024, dont le coût est fixé à 1 500€ (mille cinq cents euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241118-lmc1H12594H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/11/2024
Date de Publication : 18/11/2024